



Parti ouvrier et Populaire

*section du Val-de-Travers*

**Motion : « Val-de-Travers, commune sans OGM ».**

Actuellement, la législation fédérale est restrictive quant à l'utilisation d'OGM en plein champs, limitant les parcelles ensemencées avec des OGM à des essais liés à des programmes de recherche précis. Mais aucune garantie quant à la dissémination d'OGM sur une large échelle n'est acquise à terme. C'est pourquoi une campagne nationale d'action « commune sans OGM » vise à empêcher cette dissémination en cas de changement d'orientation de la politique fédérale (qu'ils soient liés à la pression de lobbies ou à des accords contraignants avec l'Union européenne). La campagne « commune sans OGM » s'inscrit dans un mouvement européen des régions sans OGM ([www.gmo-free-regions.org](http://www.gmo-free-regions.org))

Les risques liés aux OGM ne peuvent pas être mesurés car les gènes introduits dans les plantes cultivées se retrouvent dans d'autres organismes, pouvant provoquer, suivant les cas, des maladies, des affaiblissements des organismes, la stérilité d'autres plantes, etc. Aucun essai en laboratoire ne peut tenir compte de l'ensemble des paramètres touchés par la présence d'OGM. De plus, l'opération est irréversible : Une fois dans la nature, il est impossible de « récupérer » un gène ayant « infecté » une espèce sauvage ou cultivée.

Enfin, la liberté de choix des agriculteurs pour l'achat de leurs semences est menacée par le monopole exercé par quelques multinationales qui pourront augmenter à volonté le prix de leur semences, menaçant la survie de nos exploitations agricoles et, à terme, la souveraineté alimentaire de notre pays.

C'est pourquoi nous demandons au Conseil communal de proposer un moyen visant à **interdire l'utilisation de plantes et d'animaux de rente génétiquement modifié sur l'ensemble du territoire communal de Val-de-Travers.**

*Philippe Bucher*

*Alain*

*Jacques*

## **Argumentaire à l'appui de notre notre motion**

### **« Val-de-Travers, commune sans OGM ».**

#### **Contamination**

Les cas de contaminations autour de la planète ne cessent d'augmenter. Ces dernières peuvent avoir lieu par flux de pollen ou de graines ou par un manque d'étanchéité des filières (lavage des machines, stockages, transports...).

Les OGM s'accompagnent d'un brevetage du vivant. En cas de contamination, le contaminé doit payer des royalties à l'entreprise semencière ! ► voir le cas de Percy Schmeizer au Canada.

Il n'est pas encore clair qui sera tenu responsable en cas de contamination.

#### **Coexistence**

Aujourd'hui, il est clair est sans aucun appel que la culture d'OGM et la culture de plantes conventionnelle ne peuvent coexister. Cette dernière l'est encore moins dans le paysage agricole suisse constitué de petites surfaces encastrées les unes dans les autres. De plus aucune régulation n'est encore en place en cas de culture de plantes génétiquement modifiées (PGM), les filières Bio, IP-suisse et autres labels excluant les OGM seraient menacés et par conséquent le libre choix des consommateurs aussi. Ceci malgré le fait qu'une large majorité de la population refuse de consommer des aliments GM.

Il a aussi été démontré que le surplus de temps (information sur le plan d'assolement de ses voisins pour garantir les distances de sécurité), d'énergie (contact avec tous les voisins) et de coût que l'agriculteur, qui désire une production garantie sans OGM, serait contraint d'endosser est complètement démesuré. Aussi le danger est-il grand qu'en cas de culture d'OGM, il ne soit plus possible de garantir une production locale exempte de manipulations génétiques.

Que la Suisse renonce aux cultures de PGM est un avantage commercial pour l'agriculture suisse. Ce moratoire évite aux agriculteurs de devoir se lancer dans des procédures judiciaires sur les distances entre les cultures; et le secteur de l'alimentation économise d'énormes coûts de séparation des filières. La prolongation de ce moratoire crée aussi une sécurité légale, car l'Ordonnance fédérale sur la coexistence et différents instruments d'application ne sont pas encore prêts.

### **Liberté d'accès aux semences**

La liberté de choix des agriculteurs pour l'achat de leurs semences est menacée par le monopole exercé par quelques multinationales qui pourront augmenter à volonté le prix de leurs semences, menaçant la survie de nos exploitations agricoles et, à terme, la souveraineté alimentaire de notre pays.

### **Des semences inadaptées**

Actuellement les firmes chimiques (Monsanto, Syngenta, BASF, DOW,...) possèdent plus du 80% du marché des semences et rachètent tous les semenciers (concentration du marché). Il en résulte que les semences transgéniques sont réalisées dans le but de vendre les produits chimiques (herbicides) appartenant aux mêmes firmes. Ces semences ne répondent en aucun cas au besoin d'une agriculture durable.

### **Argument économique**

La politique agricole suisse privilégie des produits de qualité qui excluent les OGM. Le moratoire en vigueur n'a entraîné aucun problème perceptible aux plans de l'agriculture, de la recherche et des relations internationales jusqu'à présent. Au contraire: l'agriculture suisse a pu se profiler comme agriculture exempte d'OGM par rapport à d'autres pays de production.

### **Culture de PGM en Europe.**

La culture de PGM est marginale et en déclin dans l'UE; le maïs MON810 est la seule PGM dont la culture est autorisée, mais ne couvre que 0.8% de toutes les surfaces cultivées en maïs dans l'UE des 27. Et les surfaces cultivées en MON810 ont diminué de 20% entre 2008 et 2009. Le moratoire suisse correspond au scepticisme largement répandu en Europe à l'encontre des PGM. Les régions sans OGM grandissent. Il est prévisible que la compétence d'autoriser des PGM se déplacera de la Commission européenne vers les États membres. Cela conduira à des moratoires nationaux sur les cultures de PGM.

### **Agriculteurs et consommateurs**

Toutes les organisations paysannes qui se sont exprimées dans le cadre de la procédure de consultation sur le message du Conseil fédéral sont expressément d'avis qu'il n'y a aucun besoin de cultures commerciales de PGM et que l'actuel moratoire a apporté des avantages à l'agriculture suisse. L'attitude claire des organisations paysannes est confortée par le rejet des aliments contenant des OGM de la part des organisations de consommateurs.

# Liste des communes sans OGM

État janvier 2011

## Régions sans OGM:

Oberes Suhrental AG

Wägital SZ

## Communes sans OGM (85) :

### AG

Baldingen  
Böbikon  
Rekingen  
Rothrist  
Kirchleerau  
Moosleerau  
Reitnau  
Wiliberg

### BE

Grafenried  
Prêles  
Rebévelier  
Renan

### BL

Arlesheim  
Binningen  
Bottmingen  
Ettingen  
Münchenstein  
Muttenz  
Oberwil  
Pfeffingen  
Reinach  
Rothenfluh  
Therwil

### FR

Barberêche  
Botterens  
Broc  
Courtepin-Courtaman  
Granges-Paccot  
Kleinbösingén  
Morlon  
Murist  
Pont-en-Ogoz

### GE

Cologny

### GL

Betschwanden  
Glarus  
Haslen  
Leuggelbach  
Linthal  
Luchsingen  
Riedern  
Rüti

### JU

Soyhières

### LU

Egolzwil  
Horw  
Kriens  
Luzern  
Meggen  
Ufhusen  
Wauwil

### NE

Cernier  
Chézard-St-Martin  
Engollon  
Les Planchettes  
Savagnier  
Valangin

### SO

Hüniken  
Brügglen  
Dulliken

Hauenstein-Ifenthal  
Rohr b. Olten  
Starrkirch-Wil

### SZ

Gersau  
Ingenbohl-Brunnen  
Innerthal  
Tuggen  
Vorderthal

### VD

Aclens  
Bellerive  
Bournens  
Chavannes-le-Veyron  
Colombier  
Cuarnens  
Dizy  
Ferreyyres  
Givrins  
Grens  
Marchissy  
Mauraz  
Prahins  
St-George  
Villars-le-Grand

### VS

Iséables  
Münster-Geschinen  
Riederalp

### ZG

Neuheim



## UNE DÉCISION POPULAIRE HISTORIQUE POUR L'INITIATIVE STOPOGM

55,7% OUI, TOUS LES CANTONS OUI; MALGRÉ LE REJET PAR LE CONSEIL FÉDÉRAL ET LE PARLEMENT

**Le 14 mai 2008, le Conseil fédéral a recommandé de prolonger le moratoire sur les OGM:**

«Le moratoire en vigueur n'a entraîné aucun problème perceptible aux plans de l'agriculture, de la recherche et des relations internationales jusqu'à présent. Au contraire: l'agriculture suisse a pu se profiler comme agriculture exempte d'OGM par rapport à d'autres pays de production.»

**Le 30 novembre 2009, le Conseiller fédéral Moritz Leuenberger a déclaré au Conseil des Etats:**

«(...) nous voulons donner suite à une décision du peuple. Et nous voulons nous efforcer de fournir autant que possible les bases factuelles et rationnelles pour retirer la charge émotionnelle de ce débat – tout en sachant que les émotions ne pourront pas être complètement supprimées.»

# RECHERCHE

«Ainsi, en dépit du moratoire frappant l'agriculture, plusieurs disséminations expérimentales sont menées simultanément et pour la première fois en Suisse sur une période de trois ans.»

«Le nombre des notifications et des demandes relatives aux plantes génétiquement modifiées est, lui aussi, légèrement plus élevé depuis le début du moratoire, soit depuis fin 2005, que durant les années qui l'ont précédé.»

«A plus long terme, une prolongation de trois ans n'aura pas d'incidence sur l'économie dans son ensemble. Il n'y a pas lieu d'anticiper de conséquences sur le marché du travail ou sur l'attrait de la place économique suisse dans son ensemble.»

(Message du Conseil fédéral relatif à la modification de la loi sur le génie génétique, le 1er juillet 2009)



- La prolongation du moratoire ne porte que sur la culture commerciale de plantes génétiquement modifiées (PGM) dans l'agriculture suisse.

Le moratoire ne concerne pas la recherche; il autorise même les essais de dissémination à fin de recherche.



- Le moratoire n'entrave pas la recherche, les activités de recherche ont au contraire augmenté depuis l'entrée en vigueur du moratoire.

Une suppression du moratoire ne faciliterait pas la situation de la recherche; avec ou sans moratoire, la recherche resterait de toute façon soumise à la Loi fédérale sur le génie génétique (LGG).



- La récente revendication émise par les milieux de la recherche de pouvoir régler plus simplement les autorisations et l'exécution des essais de dissémination n'a rien à voir avec la prolongation du moratoire. Le législateur sépare clairement la réglementation des essais de dissémination et la commercialisation des OGM. La prolongation du moratoire ne concerne que la culture d'OGM.

## PNR 59

«Le Conseil fédéral avait déjà décidé le 14 mai 2008 de demander au Parlement de prolonger le moratoire de trois ans, surtout pour que le PNR 59 puisse continuer et se terminer sans pressions politiques.»

(Communiqué de presse du l'OFEV, le 08.12.2008)



- Le PNR 59 a été lancé pour donner des réponses pour ou contre la mise en circulation d'OGM.

Mais le rapport final du PNR 59 ne sera disponible que durant l'été 2012.



- Les résultats du PNR 59 devront être discutés d'un point de vue scientifique, politique et sociétal. La prolongation du moratoire jusqu'en novembre 2013 donne le temps pour cela.

Site internet du PNR 59: «Car, même si l'ampleur des connaissances est grande, de nombreuses questions ne sont pas encore élucidées.»



- Le rapport intermédiaire du PNR 59 destiné au Conseil fédéral a été publié le 4 décembre 2009. Il ne contient encore que peu de recommandations politiques.

## COEXISTENCE

«Les prescriptions légales actuelles sur la coexistence de formes de production agricole différentes sont insuffisantes en Suisse, ainsi que dans l'UE», souligne le professeur Rainer J. Schweizer. Il estime que tout un ensemble de mesures légales serait nécessaire, afin d'assurer la sécurité juridique pour tous les besoins, dans le cadre du droit constitutionnel et du droit public (droits OMC et protocole de Carthagène). Ces mesures vont d'une régulation de la production agricole à une adaptation de la législation en matière de responsabilité.»

(Newsletter électronique PNR 59, octobre 2008)



- Le moratoire ne doit pas être levé avant l'entrée en vigueur d'une réglementation légale de la coexistence.

Seule une réglementation légalement contrôlée et applicable dans la pratique peut être une alternative au moratoire.



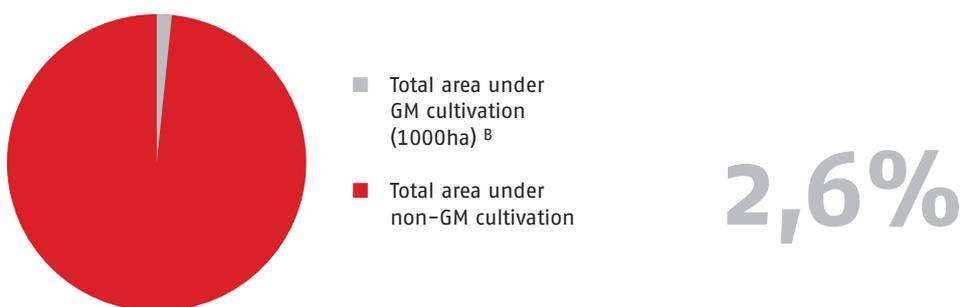
- Il n'y a actuellement pas de réglementation de la coexistence adaptée aux conditions régnant en Suisse. Cette lacune du droit doit encore être comblée. Pour cela il faut le temps nécessaire jusqu'en 2013, ce que la prolongation du moratoire permet.



- Les résultats intermédiaires du PNR 59 montrent qu'une réglementation de la coexistence nécessite au préalable une adaptation de la LGG. Cela doit se faire pendant la prolongation du moratoire.

# GÉNIE GÉNÉTIQUE AGRICOLE, CULTURES DANS L'UE ET AILLEURS

La Commission de l'UE envisage manifestement d'autoriser les Etats membres à interdire les cultures de plantes génétiquement modifiées. José Manuel Barroso, le président de la commission, veut «examiner s'il est possible de donner plus de liberté aux Etats membres à ce sujet» explique Mariann Fischer Boel, la commissaire de l'UE à l'agriculture. Mi2009, l'Autriche et 12 autres Etats membres avaient déposé une proposition dans ce sens et insisté pour une révision des prescriptions légales existantes.



## Agriculture land under GM

	Total global land (ha) <sup>A</sup>	Total area under GM cultivation (ha) <sup>B</sup>	Total area under non-GM cultivation (ha)	GM as a percentage of global land (agricultural/arable)
<b>Agricultural land</b>	<b>4'803'385'400</b>	<b>125'000'000</b>	<b>4'678'385'400</b>	<b>2,6%</b>

Un nouveau rapport de Friends of the Earth International montre que seuls 2.6% de toutes les surfaces agricoles sur notre planète sont cultivées en PGM. Plus de 99% des récoltes de PGM ne sont pas utilisées pour l'alimentation humaine, mais pour le fourrage animal et la production d'agri-carburants. (Friends of the Earth International (2010): Who benefits from GM crops? Friends of the Earth International, February 2010).

- La première culture commerciale de plantes GM a eu lieu aux USA en 1996. Depuis, les surfaces cultivées en PGM sur notre planète sont passées à 134 millions d'hectares en 2009. Ce qui ne correspond qu'à environ 3% des surfaces agricoles utiles. L'augmentation entre 2007 et 2008 des surfaces cultivées en PGM n'est que de 0,2%.
- Le moratoire suisse correspond au scepticisme à l'encontre des PGM largement répandu en Europe qui connaît de plus en plus de zones sans OGM.

Peu de pays cultivent des PGM sur de grandes surfaces. Cela ne concerne principalement que quatre plantes (soja, maïs, coton et colza) qui produisent un insecticide, tolèrent un herbicide ou les deux. Les récoltes servent pratiquement exclusivement à la production de fourrage ou comme matière première destinée à une transformation industrielle.

La culture de PGM est marginale dans l'UE; la culture d'une seule PGM est autorisée, le maïs MON810. Il n'est cultivé que sur 0.8% des surfaces cultivées en maïs dans l'UE des 27. Ces surfaces ont en outre diminué de 10% entre 2007 et 2008.

On peut s'attendre à ce que la compétence d'autoriser des PGM passe de la Commission de l'UE aux Etats membres. Cela conduira à des moratoires nationaux sur la culture de PGM, ce sera sans doute le cas en France et en Autriche.

# GÉNIE GÉNÉTIQUE AGRICOLE ET FAIM DANS LE MONDE



Photo: Swissaid

*«GMOs are, however, not the priority for reducing the number of hungry people by half by 2015.»*

(Jacques Diouf, directeur général d'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture)

## **Michael Meacher, ancien ministre de l'environnement du Royaume-Uni :**

«Mais il est risible de croire que les PGM permettront de vaincre la faim dans le monde. Il est scandaleux que Monsanto veuille maintenant cacher sa méchante avidité commerciale derrière le masque du bienfaiteur. Ils se moquent complètement de la faim dans le monde, tout ce qu'ils veulent c'est vendre leurs produits dans le tiers-monde.»

## **Comité des droits de l'homme des Nations Unies:**

«The Committee is particularly concerned that the extreme poverty among small-hold farmers caused by the lack of land, access to credit and adequate rural infrastructures, has been exacerbated by the introduction of genetically modified seeds by multinational corporations and the ensuing escalation of prices of seeds, fertilisers and pesticides, particularly in the cotton industry.»

## **Dr. Hans Herren, coprésident du Conseil international de l'agriculture IAASTD:**

«Nous devons complètement changer notre façon de penser, au Nord comme au Sud. Ces deux systèmes sont en faillite. (...) Nous avons des exemples dans le rapport de l'IAASTD sur l'agriculture internationale qui montrent comment il est possible de doubler les rendements agricoles avec des méthodes traditionnelles.»